

DÉLIBÉRATION 2023 – 14

SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD-PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Adoption du budget supplémentaire 2023

Le quinze juin deux mille vingt-trois, le comité syndical du Syndicat mixte ouvert Nord – Pas-de-Calais Numérique s'est réuni à Arras, dans les locaux du Conseil départemental du Pas-de-Calais, sur convocation en date du neuf juin deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Christophe COULON.

Collectivité	Membre	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à
Conseil régional des Hauts de France	Mme Valérie BIEGALSKI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. COULON
	Mme Emilie BOMMART	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. HEUSELE
	M. Christophe COULON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Arnaud DECAGNY	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. TETARD
	M. Luc FOUTRY	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Alban HEUSELE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Yvan HUTCHINSON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. MICHALAK
	M. Jean-Michel MICHALAK	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Gislain TETARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Benoît TIRMARCHE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Département du Nord	M. Grégory BARTHOLOMEUS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme VANPEENE
	M. Luc MONNET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Marie-Hélène QUATREBOEUF	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Nicolas SIEGLER	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Mme Anne VANPEENE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Département du Pas-de-Calais	M. Claude BACHELET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Jean-Claude DISSAUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Véronique THIEBAUT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme MESSEANNE-GROBELNY
	Mme Sophie WAROT-LEMAIRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Collège ENT	M. André FIGOUREUX	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. DAUCHY
	M. Jean-Louis DAUCHY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		10	0	12	7

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Budget primitif 2023 adopté le 2 février 2023, ayant procédé à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022,

Vu le compte administratif 2022 adopté le 15 juin 2023,

Vu la délibération d'affectation du résultat 2022 adoptée le 15 juin 2023,

Vu l'instruction comptable M57,

Le calcul des résultats 2022 dans le compte administratif 2022, en conformité avec le compte de gestion 2022 du Comptable public, donne un résultat de fonctionnement cumulé de 743 451,67 €.

Or le montant du résultat repris par anticipation au budget primitif était de 742 451,57 €, en raison de dépenses de fonctionnements majorées de 1 000 €, s'expliquant très probablement par le passage au 1^{er} janvier 2023 de la nomenclature M14 à la nomenclature M57, dont le traitement dans le logiciel financier a généré cette erreur de report.

Aussi convient-il de régulariser le montant du report d'excédent d'exploitation 2022 en majorant le chapitre 002 de 1 000 €, comme l'autorise le budget supplémentaire.

Par ailleurs, conformément à la délibération d'affectation du résultat 2022 il convient d'affecter une part de ce résultat d'exploitation en réserves, à la section d'investissement, pour un montant de 47 506.64 €.

Enfin il convient de prendre en compte le report de 2022 sur 2023 d'une échéance de remboursement de la dette, en capital (pour 72 000 €) et intérêts (pour 28 000 €).

Il est proposé au comité syndical :

Résultat 2022 :

- D'augmenter le report du résultat de fonctionnement (chapitre 002) d'un montant de 1 000 €
- D'affecter une partie du résultat de la section de fonctionnement en réserve de la section d'investissement (article 1068) pour un montant de 47 506,64 €
- En contrepartie de diminuer les montants du report du résultat de fonctionnement (chapitre 002), d'un montant de 47 506.64 €
- (dont globalement de diminuer les crédits au 002 de 46 506.64 €)

Section de Fonctionnement :

- D'opérer un virement de crédits de 28 000 € en dépenses entre les chapitres 66 et 023
 - 28 000 € au débit du chapitre 023 (Virement à la section d'investissement)
 - 28 000 € au crédit du chapitre 66 (Charges financières)
- De diminuer le virement à la section d'investissement (chapitre 023) d'un montant de 74 506,64 € (28 000 € plus 47 506.64 € moins 1 000 €)

Section d'Investissement :

- De diminuer le virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) de 74 506.64 € (28 000 € plus 47 506.64€ moins 1 000 €)
- D'opérer un virement de crédits de 99 000 € en recettes entre les chapitres 16 et 21
 - 72 000 € au crédit du chapitre 16 (Emprunts et dettes assimilées)
 - 99 000 € au débit du chapitre 21 (Immobilisations corporelles)

**Après avoir entendu le rapporteur,
Sur proposition du Président,**

DECIDE

D'approuver le budget supplémentaire pour l'année 2023, figurant en annexe de la présente délibération.

Adopté par :

- Voix pour : 17
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0
- Suffrages exprimés : 17

Pour extrait conforme :

Le Président du Syndicat mixte,

M. Christophe COULON



Annexe : budget supplémentaire 2023